

# MAIRIE DE ROQUEBRUNE

Conseil municipal  
19 octobre 2020 - 20H30  
Salle de la mairie



# Appel des élus et quorum

## Conseil municipal du 30 juin 2020 à 20H30

### mairie

#### Secrétaire de séance:

Sandra PERES

Signature

Elus en fonction = 11

Quorum = 6

Présents = 10

Visio = 1

Quorum atteint = OUI

**Le conseil municipal peut se réunir et délibérer**

Présents		Présent	Procuration
DESENLIS Benoit	Maire	Présent	Sans objet
DELLA-VEDOVE	1er adjoint	Présent	Sans objet
PILATI Franck	2èm adjoint	Présent	Sans objet
CAZES Patrice	3ème adjoint	Présent	Sans objet
BIANCHINI Jean	Conseiller municipal	Présent	Sans objet
DELLA-VEDOVE Jean-Luc	Conseiller municipal	Excusé	Sans objet
PERES Sandra	Conseillère municipale	Présent	Sans objet
LAILLE Arnaud	Conseiller municipal	Présent	Sans objet
DUMONT Roseline	Conseillère municipale	Présent	Sans objet
GOUTX Nathalie	Conseillère municipale	Présent	Sans objet
LABOURDERE Sylvie	Conseillère municipale	Présent	Sans objet

# DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Le maire demande aux élus de désigner un secrétaire de séance.**

**Sandra PERES**

**A été désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.**

# ORDRE DU JOUR

## **Présentation de l'ordre du jour:**

**Le maire demande à rajouter les points 5 & 6 à l'ordre du jour.**

**Ajouts adoptés à l'unanimité**

1 – Approbation du dernier compte rendu

2 – Délibération plan de financement achat de terrain forêt de GRASSIO

3 – Délibération plan de financement terrasse salle des fêtes

4 – Délibération pour la convention de tarification extra scolaire du Grand Auch Cœur de Gascogne

5 – Questions diverses

# APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

**Le maire présente aux élus le dernier compte rendu.**

**Il propose d'en délibérer.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **APPROUVE**
- ~~**DESAPPROUVE**~~

**Le dernier compte rendu.**

# Compte rendu des délégations au maire

- Pas de signatures de contrat particulier ou facture

# Délibération achat du terrain à la forêt de Grassio

Le maire informe l'assemblée que suite aux différents débats lors des derniers conseils, il propose à l'assemblée de délibérer pour valider cet achat.

**Le maire propose informe l'assemblée du prix d'achat:**

Montant d'achat = 12 000 €

**Hors frais de notaire.**



Le maire lance le débat  
Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce sur  
la proposition ci-dessus :  
**ADOPTÉE à l'unanimité**  
**REFUSÉE**

# Délibération plan de financement achat de terrain à la forêt de Grassio

Le maire informe l'assemblée que pour bénéficier des aides de l'état en vue de l'achat du terrain de Grassio, il est nécessaire de voter un plan de financement.

## Le maire propose le plan suivant:

Montant d'achat avec frais de notaire = 13 000 €

Montant de débroussaillage = 1 800 €

**Montant total = 14 800 €**

DETR (ETAT) 40 % = 5 920 €

Auto financement (60 %) = 8 880 €



Le maire lance le débat

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce sur la proposition ci-dessus :

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**REFUSEE**



# Délibération plan de financement terrasse de la salle des fêtes

Le maire informe l'assemblée que pour bénéficier des aides de l'état en vue des travaux de confection d'une terrasse à la place des anciens WC devenus dangereux par un mouvement de terrain.

## Le maire propose le plan suivant:

Montant Maçonnerie = 5 130.00 € HT

Montant Garde corps = 2 370.00 € HT

**Montant total = 7 500.00 € HT**

DETR (ETAT) 40 % = 3000 €

Auto financement (60 %) = 4500 €



Le maire lance le débat

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce sur la proposition ci-dessus :

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**REFUSEE**

# Délibération convention avec le Grand Auch Cœur de Gascogne

Le maire informe l'assemblée que pour bénéficier de la tarification extra scolaire du Grand Auch, pour les enfants scolarisés sur le territoire de cette communauté de communes, il est nécessaire de valider une convention entre la mairie et la CCGACG.

DOCUMENT



Le maire lance le débat  
Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce sur  
la proposition ci-dessus :  
**ADOPTÉE à l'unanimité**  
**REFUSÉE**



## CONVENTION

Pour la mise en place de la tarification extrascolaire de Grand Auch Cœur de Gascogne à destination des enfants domiciliés hors agglomération, mais scolarisés à \_\_\_\_\_, il est mis en place une convention

### ENTRE

La communauté d'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne, représentée par Pascal MERCIER - son Président, autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil d'agglomération en date du 9 juillet 2020,

### ET

La commune de \_\_\_\_\_, représentée par \_\_\_\_\_ - son Maire, autorisé à signer la présente convention par validation du Conseil municipal en date du \_\_\_\_\_

### Il a été convenu ce qui suit :

La communauté d'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne assure la mise en place des accueils des loisirs péri (garderie et ALAE - Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) sur l'ensemble des écoles publiques de son territoire et extrascolaires (ALSH - Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sur les structures prévues à cet effet de son territoire et la facturation des fréquentations auprès des familles.

Les activités extrascolaires (ALSH) sont facturées :

- \_\_\_\_\_ à la demi-journée avec ou sans repas,
- \_\_\_\_\_ à la journée avec repas.

Certains enfants scolarisés à \_\_\_\_\_ ne sont pas domiciliés sur le territoire de l'agglomération.

Aussi afin d'éviter une rupture de la continuité éducative sur tous les temps auprès de ces enfants pour des raisons de tarification, il sera appliqué à ces enfants la tarification appliquée aux familles du territoire.

**Article 1** - Le calcul du tarif applicable est établi en fonction des revenus familiaux par application d'un taux d'effort sur le quotient familial mensuel (QF) calculé selon les règles de la CAF, dans la limite d'un seuil et d'un plafond.

**Article 2** - Grand Auch Cœur de Gascogne s'engage à appliquer la tarification appliquée aux familles du territoire pour les enfants hors agglomération scolarisés à .

**Article 3** - durée :

La présente convention, conclue et applicable du 1 septembre 2020 au 31 août 2020, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, ou en cas de modification des tarifs de l'un des cosignataires.

Fait à Auch, le

Le Président  
Grand Auch Cœur de Gascogne

Le Maire

Pascal MERCIER

# QUESTIONS DIVERSES

Parole aux élus:

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le secrétaire de séance,

**Sandra PERES**